

Décret n°2005-349 du 06 septembre 2005 portant nomination du directeur général de COFIPA Investment Bank Congo

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civiles et militaires pourvus en Conseil des ministres;

Vu l'ordonnance n° 5-2000 du 16 février 2000 relative à la restructuration des établissements de crédit;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005, tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DÉCRÈTE :

Article premier: Monsieur (*Gilbert*) **BOPOUNZA** est nommé directeur général de COFIPA Investment Bank Congo;

Article 2: le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 06 septembre 2005

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GEUSSO

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA